

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 25 janvier 2017 à 9 h 30
« Projections démographiques »

Document n° 5

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006
et 2013 : un accroissement des mobilités**

*Chantal Brutel, INSEE
INSEE Analyses n°22, octobre 2015*



L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013

Un accroissement des mobilités

Selon le dernier bilan démographique (publié en janvier 2015), le solde migratoire de la France s'établit à + 33 000 personnes en 2013. Il était de + 112 000 en 2006. Ce solde résulte de mouvements migratoires entre la France et l'étranger de trois catégories de personnes qui vivent en France : celles qui sont nées en France, les immigrés et les personnes nées françaises à l'étranger. Les travaux présentés ici visent à quantifier l'ensemble de ces mouvements sur la période 2006 à 2013. Outre l'analyse du solde migratoire, réalisée habituellement par le rapprochement des données du recensement et des données de l'état civil, cette méthode présente une exploitation nouvelle des recensements successifs pour estimer les flux d'entrées sur le territoire et par déduction les flux des sorties.

Les départs vers l'étranger des personnes nées en France se sont amplifiés depuis 2006, alors que leurs retours, moins nombreux, ont peu varié sur la période. Leur solde migratoire est ainsi négatif et a doublé sur la période : il est estimé à - 120 000 personnes en 2013 contre - 60 000 en 2006. Dans le même temps, le nombre d'entrées d'immigrés a progressé, mais à un rythme plus faible que leurs sorties du territoire, si bien que le solde migratoire des personnes immigrées, estimé à + 140 000 personnes en 2013, s'inscrit en léger recul par rapport à 2006 (+ 164 000). Enfin, les flux d'entrées et de sorties des personnes nées françaises à l'étranger sont plus faibles ; leur solde migratoire s'élève à + 13 000 en 2013.

L'augmentation récente des sorties de personnes nées en France vient gonfler la présence française à l'étranger : en 2013, un peu moins de 3 millions et demi de personnes nées en France vivaient à l'étranger.

Chantal Brutel, cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee

Chaque année, l'Insee publie le bilan démographique de l'ensemble de la population résidant en France : populations par sexe et âge au 1^{er} janvier de la nouvelle année, nombre de naissances et de décès survenus sur le territoire sur l'année écoulée et solde migratoire. Ce solde migratoire est en fait mesuré indirectement, par différence entre, d'une part, l'évolution de la population telle que mesurée entre deux recensements successifs et, d'autre part, le solde naturel (naissances - décès) de l'année tel

qu'il ressort des données de l'état civil. Les données annuelles de recensement étant aujourd'hui connues du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} janvier 2012, c'est ainsi que l'on estime le solde migratoire des années 2006 à 2011. Pour les années suivantes, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population au 1^{er} janvier 2012 issue du dernier recensement disponible, grâce d'une part au solde naturel qui reste connu *via* les données d'état civil et d'autre part à une

estimation du solde migratoire (*sources et méthodes*).

Afin de mieux connaître les flux migratoires entre la France et l'étranger, cet exercice de bilan démographique entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2014 est ici mené sur trois sous-populations, celle des personnes nées en France, celle des immigrés (*définitions*) et celle des personnes nées françaises à l'étranger. Cet exercice permet de disposer du solde migratoire de chacune de ces sous-populations sur la période. Par ailleurs, il est

possible d'estimer les flux d'entrée sur le territoire français à partir des enquêtes annuelles de recensement (*sources et méthodes*). Il n'existe pas de source statistique exhaustive permettant de comptabiliser directement les sorties du territoire. Toutefois, la différence entre les entrées sur le territoire et le solde migratoire donne une estimation de ces sorties, estimation réalisée ici sur les trois sous-populations étudiées.

Le faible solde migratoire de la France résulte de flux importants qui se compensent

Au 1^{er} janvier 2014, 65,8 millions de personnes vivent en France, hors Mayotte. Entre début 2006 et début 2014, la population a augmenté de 2,6 millions de personnes (*figure 1*). Le solde migratoire, de + 400 000 personnes sur l'ensemble de la période, contribue pour 16 % à cette hausse. En 2013, il s'élève à + 33 000 personnes : 332 000 sont arrivées en France et 299 000 en sont parties (*figure 2*).

Un quart des personnes arrivant en France en 2013 y sont nées

Au cours de l'année 2013, 332 000 personnes sont arrivées en France. Parmi elles, 235 000 sont immigrées, ce qui représente 70 % de l'ensemble des entrées (*figure 3*). Les autres entrées correspondent à des retours de personnes qui sont nées en France (77 000 personnes) et à l'arrivée de personnes nées françaises à l'étranger (20 000 personnes). À l'inverse, 299 000 personnes ont quitté la France. 95 000 immigrés sont retournés à l'étranger, soit plus de 30 % des sorties du territoire. Il s'agit essentiellement d'étudiants étrangers quittant la France à la fin de leurs études, de départs à l'issue d'une période d'emploi de quelques années ou encore de retours au pays au moment de la retraite. 197 000 personnes nées en France ont quitté le territoire français en 2013. Elles représentent près de 70 % du nombre total de départs. Les retours à l'étranger de personnes nées françaises à l'étranger sont de faible ampleur (7 000 personnes).

Compte tenu de ces mobilités géographiques, les soldes migratoires des immigrés (+ 140 000 personnes) et des personnes nées françaises à l'étranger (+ 13 000) sont tous deux positifs, les entrées dépassant les départs (*figure 4*). À l'inverse, celui des personnes nées en France est négatif (- 120 000 personnes) ; il compense donc largement les soldes migratoires positifs des immigrés et des personnes nées françaises à l'étranger, conduisant ainsi au faible solde migratoire de l'ensemble de la population (+ 33 000 personnes).

1 Composantes de l'évolution de la population et flux migratoires

Année	Population au 1 ^{er} janvier	Évolution de la population au cours de l'année	Solde naturel	Solde migratoire évalué	en milliers	
					Entrées	Sorties
2006	63 186	+ 415	+ 303	+ 112	301	189
2007	63 601	+ 361	+ 287	+ 74	294	220
2008	63 962	+ 343	+ 286	+ 57	297	240
2009	64 305	+ 308	+ 276	+ 32	297	265
2010	64 613	+ 320	+ 281	+ 39	307	268
2011	64 933	+ 308	+ 278	+ 30	320	290
2012	65 241	+ 284	+ 251	+ 33 (p)	327	294 (p)
2013	65 525 (p)	+ 276	+ 243	+ 33 (p)	332	299 (p)
2014	65 801 (p)	///	///	///	///	///
Ensemble de la période	-	2 615	2 205	410	2 475	2 065

(p) résultats provisoires.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population, des flux d'entrées et statistiques de l'état civil.

2 Population, flux d'entrée et de sortie selon le lieu de naissance ou la nationalité

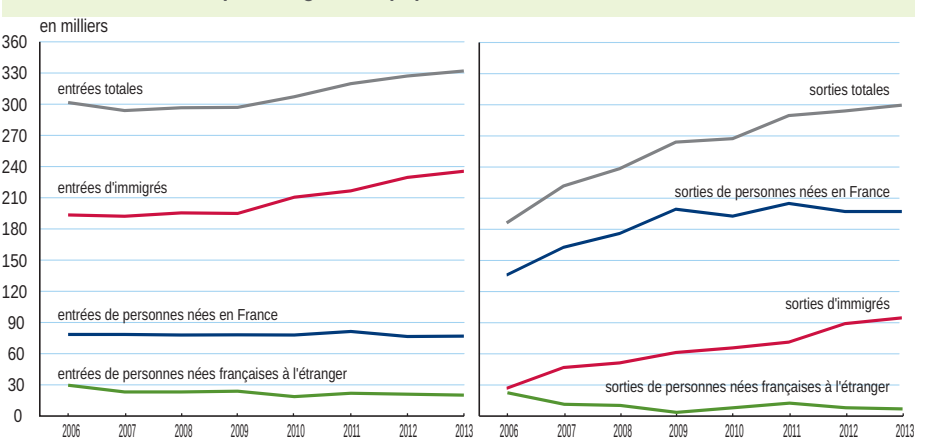
Année	Ensemble	Nés à l'étranger		Nés en France
		nés français	immigrés	
Population (en milliers)				
1 ^{er} janvier 2006	63 186	1 768	5 137	56 280
1 ^{er} janvier 2014 (p)	65 801	1 750	5 868	58 183
Entrées				
2006	301 000	30 000	193 000	78 000
2013	332 000	20 000	235 000	77 000
Sorties				
2006	189 000	22 000	29 000	138 000
2013 (p)	299 000	7 000	95 000	197 000
Solde migratoire				
2006	+ 112 000	+ 8 000	+ 164 000	- 60 000
2013 (p)	+ 33 000	+ 13 000	+ 140 000	- 120 000

(p) résultats provisoires.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population, des flux d'entrées.

3 Entrées et sorties par catégorie de population



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population, des flux d'entrées.

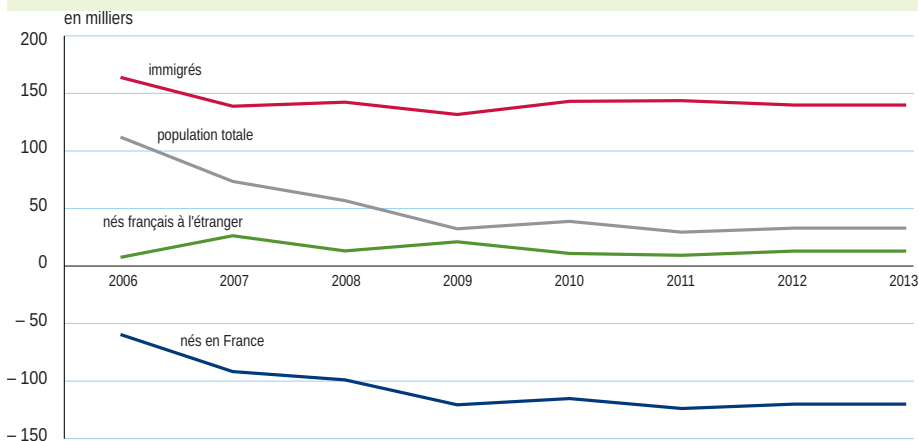
Globalement, les entrées et les départs du territoire représentent chacun 0,5 % de la population totale en 2013, soit un niveau inférieur à celui qui est observé en moyenne sur l'ensemble des pays de l'OCDE (0,6 % en 2012). Le taux d'entrée des immigrés est logiquement plus important que le taux global (4 %, soit huit fois plus), de même que leur taux de sortie (1,6 %, soit trois fois plus). La population née en France est évidemment beaucoup moins mobile, avec un taux de sortie de 0,3 % et un taux de

retour en France de 0,1 %. L'effet de taille entre la population immigrée et celle des personnes nées en France limite toutefois la comparaison de ces taux.

Davantage de personnes nées en France partent pour l'étranger

De 2006 à 2013, le solde migratoire total de la France a diminué, passant de + 112 000 à + 33 000 personnes, le nombre de départs ayant progressé plus vite que le nombre

4 Solde migratoire par catégorie de population



Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, estimations de population.

d'entrées. Ce constat tient principalement à l'augmentation du nombre de personnes nées en France partant pour l'étranger (*encadré*). En effet, sur la période, le nombre de leurs départs a progressé de 5,2 % par an en moyenne. En 2013, près de 197 000 personnes nées en France ont quitté le territoire, soit 59 000 de plus qu'au cours de l'année 2006. Parallèlement, les retours des personnes nées en France sont stables, autour de 78 000 personnes. De ce fait, le solde migratoire des personnes nées en France est passé de -60 000 à -120 000. En 2013, 80 % des départs à l'étranger de personnes nées en France surviennent entre 18 et 29 ans, âges d'études ou de début d'activité ; un départ sur dix concerne un jeune de moins de 18 ans. Les personnes nées en France qui reviennent de l'étranger sont logiquement plus âgées : la moitié d'entre elles sont âgées de 18 à 29 ans et un tiers de 30 à 54 ans. Entre 2006 et 2013, la structure par âge de la mobilité des personnes nées en France n'a guère évolué ; elles sont toutefois un peu plus nombreuses à partir entre 30 et 54 ans et un peu moins nombreuses à partir après 55 ans.

Les immigrés partent plus nombreux aux âges actifs

Entre 2006 et 2013, les départs d'immigrés augmentent aussi (+ 66 000). Ainsi, 95 000 immigrés ont quitté le territoire français en 2013, soit trois fois plus qu'en 2006. Dans le même temps, leurs entrées n'ont augmenté que de 42 000 personnes. Ainsi, le solde migratoire des immigrés s'est réduit : il est estimé à + 140 000 personnes en 2013 contre + 164 000 en 2006. L'accroissement de la mobilité professionnelle de courte durée, notamment intra-européenne, explique ce constat.

L'augmentation des flux migratoires n'est pas spécifique à la France (*bibliographie*). Entre 2006 et 2013, le nombre d'immigrants dans l'ensemble des 28 pays de l'Union européenne (UE) a augmenté de 208 000 personnes et le nombre de départs

s'est accru de 802 000 personnes. En 2013, le solde migratoire de l'ensemble de l'UE s'élève ainsi à 575 000 personnes (3,4 millions d'entrées et 2,8 millions de sorties), soit 594 000 de moins qu'en 2006. La situation diffère selon les pays : par exemple, le solde migratoire de l'Allemagne augmente fortement ; à l'inverse, celui de l'Espagne devient négatif.

Sources et méthodes

Le **recensement de la population** sert de base aux estimations annuelles de population, qu'il s'agisse de la population totale ou de la population selon le lieu de naissance ou la nationalité. Le recensement en fixe les niveaux de référence pour les années où il est disponible. Les personnes résidant sur le territoire pour une durée inférieure à douze mois ne sont pas comptabilisées dans le recensement de population. C'est le cas en particulier des étudiants étrangers venant suivre une formation de moins d'un an sur le territoire français.

Les **statistiques de l'état civil** sur les naissances et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

L'estimation des soldes migratoires, des flux d'entrée et des flux de sortie par catégorie de population

L'estimation porte sur le champ de la France hors Mayotte. En effet, le bilan démographique de l'ensemble de la population française n'intègre ce territoire qu'à partir de l'année 2014, les données n'étant pas disponibles avant cette date.

- La méthode du bilan démographique de l'ensemble de la population française

Pour l'ensemble de la population résidant en France, le recensement de la population, en agrégeant l'information fournie par cinq enquêtes annuelles de recensement successives, permet de connaître les

populations au 1^{er} janvier de chaque année. Ses résultats sont aujourd'hui disponibles pour sept millésimes, du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} janvier 2012. Par ailleurs, les données issues de l'état civil permettent de dénombrer les naissances et les décès survenus sur le territoire français.

En partant de l'équation démographique suivante :

$$\text{Pop}_{N+1} = \text{Pop}_N + \text{Naissances}_N - \text{Décès}_N + \text{SM}_N,$$

où SM_N est le solde migratoire de l'année N et Pop_N la population au 1^{er} janvier N, il est possible de calculer le solde migratoire. Il est soumis aux aléas de sondage des deux recensements successifs.

Pour les années suivantes, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population au 1^{er} janvier 2012 issue du dernier recensement disponible, grâce d'une part au solde naturel et d'autre part à une estimation du solde migratoire. Le solde naturel, différence entre les naissances et les décès, est connu par les données de l'état civil pour les années 2012 et 2013. Le solde migratoire de l'année 2012 est estimé provisoirement par la moyenne des trois derniers soldes définitifs (2009, 2010 et 2011). Ce solde est reporté pour 2013, de façon provisoire également.

- La décomposition du bilan par catégorie de sous-population

La population totale peut se décomposer en trois sous-catégories : les personnes immigrées, c'est-à-dire nées étrangères à l'étranger, les personnes nées en France et les personnes nées françaises à l'étranger. Pour chacune de ces populations, on a appliqué la méthode du bilan démographique global pour estimer leur solde migratoire.

Le terme « Naissances_N » n'apparaît pas dans les équations relatives aux immigrés ou aux personnes nées à l'étranger de nationalité française puisque, par définition, ces populations ne naissent pas en France.

Les données de l'état civil permettent de connaître le nombre de décès survenus en France selon le pays de naissance du décédé et sa nationalité actuelle. Les décès des personnes nées en France et y résidant sont donc connus par cette source. La nationalité à la naissance n'est pas présente dans les données de l'état civil. Les décès des immigrés sont calculés en faisant l'hypothèse que leur risque de mortalité est identique à celui de l'ensemble des personnes nées à l'étranger. Les décès des personnes nées françaises à l'étranger sont calculés comme différence entre le nombre total de décès d'une part et le nombre estimé de décès d'immigrés et de personnes nées en France d'autre part. Le reste de la méthode est identique à celle élaborée pour le bilan démographique de l'ensemble de la population.

Par ailleurs, les enquêtes annuelles de recensement permettent d'estimer le nombre d'entrées sur le territoire français (*bibliographie*) en utilisant les réponses aux questions sur l'année d'arrivée en France et le lieu de résidence antérieure. Elles sont estimées pour les années 2006 à 2013.

On en déduit alors le nombre de sorties comme différence entre le solde migratoire et ces entrées. Ces sorties intègrent les incertitudes du solde migratoire, mais également celles liées à l'estimation des entrées. Ces incertitudes sont toutefois faibles par rapport aux évolutions constatées sur une période de sept ans. L'évolution de la mobilité des personnes nées en France issue de cette méthode est cohérente avec celle issue de la base de données de l'OCDE. Plusieurs pays estiment en effet à partir de leurs propres sources statistiques les flux d'entrée et/ou de sortie des personnes nées en France. ■

Définitions

Un **immigré** est une personne née de nationalité étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir français par acquisition de la nationalité, les autres restant étrangers.

Bibliographie

- Brutel C., « Populations française, étrangère et immigrée en France depuis 2006 », *Insee Focus* n° 38, octobre 2015.
- Bellamy V., Beaumel C., « Bilan démographique 2014. Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- Brutel C., « Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première* n° 1524, novembre 2014.
- Brutel C., « Estimer les flux d'entrées sur le territoire à partir des enquêtes annuelles de recensement », *Documents de travail* n° F1403, mai 2014.
- OCDE, *Perspectives des migrations internationales en 2014*, décembre 2014.

Une absence de source statistique et de définition précise

La présence française à l'étranger est difficile à mesurer en raison de l'absence de définition institutionnelle ; les différents termes utilisés le montrent : expatriés, « Français » établis hors de France, « Français » de l'étranger, ressortissants français à l'étranger... La référence à la nationalité est par ailleurs délicate puisque l'on estime que 45 % des expatriés ont une double nationalité. Quelle que soit l'acception retenue, aucune source exhaustive n'existe.

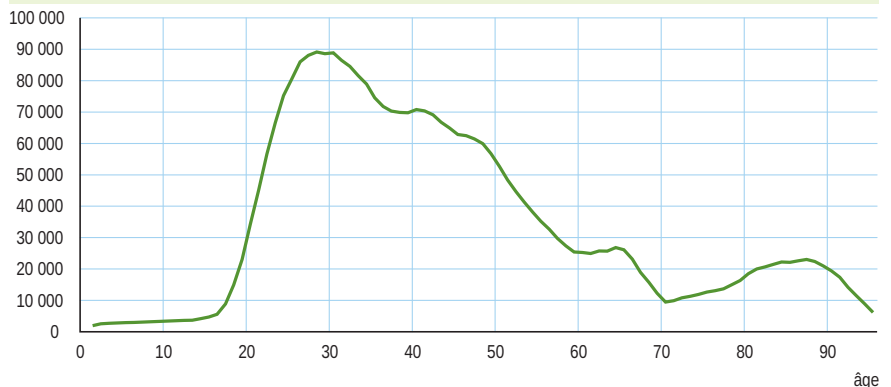
Le ministère des affaires étrangères gère le registre mondial des Français établis hors de France. L'inscription à ce registre est facultative, mais elle leur offre différentes facilités pour effectuer des démarches administratives, accéder à des procédures (inscription sur les listes électorales françaises, vote à partir de l'étranger) ou à des prestations liées à la résidence à l'étranger (bourses scolaires par exemple). Elle leur permet aussi de recevoir des informations du poste consulaire (sécurité du pays d'accueil par exemple). À ce titre, il est fort probable que le registre soit de meilleure qualité pour les destinations hors d'Europe que pour les destinations européennes. L'OCDE dispose de son côté d'une base de données fondée sur les recensements de population de ses pays membres. Elle leur permet notamment de connaître, pour 34 pays, le nombre de résidents nés en France ou de nationalité française ainsi que leurs entrées, et d'en déduire par miroir les sorties de France. D'autres organismes publics ou privés, comme la maison des Français à l'étranger ou Mondissimo, réalisent des enquêtes en ligne auprès d'un faible nombre d'« expatriés » sur la base du volontariat. Les résultats ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble des « Français » résidant à l'étranger.

Entre 2 et 3 millions de « Français » résident à l'étranger selon la définition retenue

À la mi-2013, le registre mondial des Français établis hors de France recensait 1,6 million de Français résidant à l'étranger. À cet effectif, il convient d'ajouter les quelques 500 000 Français non inscrits mais signalés par les postes consulaires, soit un total de 2,1 millions de « Français établis hors de France ». La base de données des 34 pays de l'OCDE en recense 1,5 million en 2012, mais certains pays d'accueil (Maghreb, Chine...) ne sont pas pris en compte. De plus, selon les pays, il peut s'agir de personnes soit nées en France, soit de nationalité française.

Il est possible par ailleurs d'évaluer l'ordre de grandeur du nombre de personnes nées en France et résidant à l'étranger à partir des données du recensement de population. Cette estimation part du principe selon lequel les personnes nées en France une année G (de la génération G) sont en début d'année N soit encore vivantes en France, soit encore vivantes à l'étranger, soit décédées en France ou à l'étranger. Le nombre de décès de personnes qui sont nées en France est estimé à partir de séries longues sur la mortalité par âge des personnes résidant en France. Cette approximation revient en particulier à supposer que les risques de mortalité des personnes nées en France sont proches, que l'on réside en France ou à l'étranger. On estime ainsi un nombre de personnes nées en France et encore vivantes début 2013. Le nombre de personnes nées en France et présentes en France est connu avec les enquêtes de recensement. Par différence, on en déduit le nombre de personnes nées en France et vivant à l'étranger. Elles ne sont pas toutes de nationalité française (enfants nés en France de deux parents étrangers notamment). Cette méthode conduit à une estimation comprise entre 3,3 et 3,5 millions de personnes nées en France et résidant à l'étranger en 2013 (*figure*).

Pyramide des âges des personnes nées en France et présentes à l'étranger en 2013



Note : les données sont lissées par moyennes mobiles d'ordre 5 sur les âges.
 Champ : France hors Mayotte.
 Source : Insee.

Direction Générale :
 18, bd Adolphe-Pinard
 75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
 Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
 E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
 J.-B. Champion, C. Collin,
 C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : RPV
Code Sage IA1522
 ISSN 2416-7851
 © Insee 2015

Insee Analyses figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales

Pour recevoir par courriel les avis de parution :
www.insee.fr/abonnements

